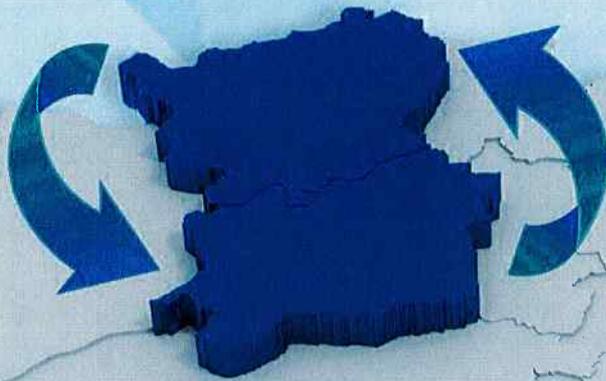


CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ

2019-2021



Tours Métropole Val de Loire
et la Communauté de communes de
Gâtine et Choisilles - Pays de Racan



atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

L'ACCORD COLLECTIF

Le projet inter-territorial

Les grandes agglomérations concentrent les populations, les emplois et les perspectives de croissance. Pour autant, leur dynamisme s'inscrit dans un cadre dépassant le périmètre institutionnel des Métropoles, la tendance à la spécialisation des espaces se poursuit, les modes de vie évoluent de même que les pratiques des acteurs économiques, etc. Dans ce contexte, le dialogue entre les territoires est plus que jamais indispensable afin de satisfaire les besoins des habitants, des entreprises, des personnes de passage telles que les touristes, etc.

Cette nécessité de coordonner des actions à une échelle élargie est apparue comme une évidence à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus dès sa réflexion sur l'opportunité de candidater au statut de Métropole. Elle le faisait pour elle-même mais aussi pour conforter son rôle de pôle d'équilibre à différentes échelles, en tant que pivot entre la région parisienne et le Grand Ouest et moteur de dynamiques locales.

Cet intérêt est partagé par les Communautés de communes d'Indre-et-Loire et le Conseil départemental qui lui ont apporté leur soutien. Ils ont vu comment les partenariats engagés depuis la création de la Communauté d'agglomération en 2000 s'étaient développés au fil du temps et pouvaient, au travers des contrats de réciprocité, prendre une autre dimension, plus systématique, stratégique et opérationnelle.

La transformation en Métropole a donc dès le début été l'opportunité de mobiliser l'ensemble des territoires et forces vives d'Indre-et-Loire dans l'accroissement du rayonnement et l'aménagement du territoire. Il s'agit de canaliser les énergies de tous les acteurs dans un même sens afin de renforcer leur cohérence et in fine l'efficacité des actions et des politiques publiques. L'État, notamment le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, entend promouvoir cette coopération entre intercommunalités.

Ces premiers contrats de réciprocité témoignent de cette volonté partagée de coordination. La coopération accrue entre les territoires doit permettre de répondre aux enjeux de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, de mobilité et de connectivité, d'attractivité, de cohésion sociale, etc. Afin que la Touraine s'illustre en tant que terre d'innovations alliant développement et solidarité territoriale, des complémentarités ont été identifiées dans la perspective de répondre aux besoins locaux. Elles ont permis de confirmer l'intérêt de projets existants et d'en faire émerger de nouveaux.

Ainsi, les contrats de réciprocité sont la traduction politique et opérationnelle d'une dynamique collective au service de l'équilibre et de la cohésion du territoire. Systématisés à l'ensemble des intercommunalités d'Indre-et-Loire, ils présentent les objectifs communs dont elles se sont dotées et leur déclinaison particulière en fonction de leurs spécificités.

Il est important de préciser que les ambitions et actions ici formulées ne se veulent pas exhaustives pour les co-contractants, et qu'en ce sens, elles ne sauraient être considérées comme l'unique support quant à d'éventuels soutiens départementaux, régionaux ou étatiques via des financements croisés ou des appels à projets.



Article 1 : objet du contrat

Le principe des contrats de réciprocité a été défini lors du Comité interministériel à la ruralité de mars 2015. Ils visent à rapprocher les dynamiques territoriales urbaines, périurbaines et rurales qui portent le système métropolitain et le mettent en mouvement. En d'autres termes, il s'agit d'acter l'intérêt de travailler ensemble sur des sujets dont la compréhension des enjeux et l'identification de réponses dépassent les limites institutionnelles.

Le terme de contrat retenu par le gouvernement fait davantage appel à la notion d'accord de partenariat qu'à un dispositif juridique formel. À cet égard, les réflexions et actions portées au contrat de réciprocité n'intègrent pas de financements spécifiques. Pour autant les projets qui y sont inscrits doivent pouvoir bénéficier, par leur cohérence territoriale et une visibilité accrue, de soutiens financiers complémentaires à ceux des établissements de coopération intercommunale signataires et notamment au niveau européen, de l'État, de la Région et du Département.

Ainsi et au-delà de l'engagement des co-signataires, le contrat de réciprocité doit permettre et favoriser le développement, par effet d'entraînement, de nouveaux partenariats.

Article 2 : engagements communs

Ce contrat a pour ambition, dans son contenu opérationnel comme dans les modes de partenariat qu'il entend développer, d'instaurer une coopération particulière et originale entre les parties.

Au titre de cette démarche innovante, les signataires s'engagent à :

- assurer l'animation, politique comme technique, de cette coopération territoriale ;
- construire et mettre en œuvre des actions partagées ;
- accompagner, y compris de manière financière le cas échéant et dans le cadre de décisions spécifiques de leurs instances délibératives, les projets communs retenus ;
- mobiliser l'ingénierie de leurs directions et services dans l'engagement et le suivi des collaborations initiées ;
- veiller, ensemble, à la bonne prise en compte des politiques et projets engagés dans les documents stratégiques de niveau régional. Une attention particulière sera notamment apportée à l'intégration de ces nouvelles alliances dans les politiques territoriales conduites et soutenues par la Région (notamment dans le cadre de la définition du futur SRADDET) ;
- solliciter, par effet d'entraînement, les autres acteurs du développement (collectivités régionales et départementales, chambres consulaires, associations d'entreprises, etc.) au bénéfice des partenariats identifiés ;
- porter les projets auprès des instances européennes, nationales (État, Caisse des dépôts, etc.) comme locales permettant, le cas échéant, leur soutien financier (CPER, financements européens, etc.) ;
- mettre en place une gouvernance de pilotage, de suivi et d'évaluation des partenariats et des actions définis ensemble ;
- contribuer aux échanges de bonnes pratiques participant à l'évaluation et à l'animation nationale de ces nouvelles formes de coopération territoriales.

L'Etat s'associe à la démarche de contractualisation entre la métropole et la communauté de communes. Dans ce cadre et sous réserve de leur compatibilité avec les priorités définies au plan national, il s'attachera à orienter préférentiellement ses aides à l'investissement, [notamment la DSIL], au financement de projets conjointement décidés dans le cadre de ce partenariat

Article 3 : axes de coopération

Les élus des différentes intercommunalités d'Indre-et-Loire ont identifié un certain nombre de sujets sur lesquels ils avaient intérêt à agir collectivement. Ces domaines d'interventions constituent le socle à partir duquel s'articulent les projets engagés dans ces premiers contrats de réciprocité. En fonction des caractéristiques territoriales, ces axes de travail sont plus ou moins mobilisés dans les partenariats bilatéraux avec la Métropole et peuvent prendre une orientation spécifique dès lors qu'ils concourent à l'objectif général partagé par tous. En outre, la traduction opérationnelle des orientations stratégiques pourra être ajustée selon l'état d'avancement des réflexions dans les différentes intercommunalités.

Les axes de coopération identifiés sont repris ci-dessous. À l'heure actuelle, le travail a plus particulièrement porté sur les six premiers items :

- développement économique ;
- tourisme ;
- marketing territorial ;
- projet alimentaire ;
- mobilité ;
- énergie et déchets ;
- prévention des risques d'inondation ;
- culture ;
- couverture 4G.

Ces champs d'intervention seront, autant que de besoin, approfondis et pourront être élargis à d'autres thématiques au fur et à mesure de la consolidation des partenariats. En outre, les espaces de discussion ouverts dans le cadre de ces contrats pourront être l'occasion de mieux prendre en compte les interfaces et interrelations des territoires dans les différents exercices de planification (SCoT, PLUi, etc.), permettant ainsi de mieux les articuler. Par ailleurs, l'évolution du contexte socio-économique pourra conduire à compléter les sujets de travail communs.

Article 4 : pilotage, suivi et évaluation du contrat

Afin d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation des projets identifiés dans les contrats, trois instances seront mises en place :

- Un **comité de pilotage** réunira l'ensemble des Présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour faire annuellement un bilan et engager, le cas échéant, de nouveaux axes de coopération. Ce comité associera les représentants de l'État et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Les représentants du Conseil régional et de la Caisse des dépôts et consignations pourront y siéger autant que de besoin.
- Un **comité de suivi** se réunira au moins une fois par an autour des Directeurs Généraux des Services, à l'initiative de Tours Métropole Val de Loire. Ce comité assure notamment le suivi des opérations identifiées comme devant être engagées. Il est par ailleurs l'occasion de partager les avancées significatives, les difficultés rencontrées, les points de vigilance éventuels, etc.
- Des **groupes de travail thématiques** se réuniront autant que nécessaire et selon les configurations territoriales adaptées pour définir ou mettre en œuvre les actions objets du présent contrat. Ils ont notamment pour rôle de coordonner les interventions de chacun et de défricher les sujets de moyen et long termes. Peuvent y contribuer des représentants



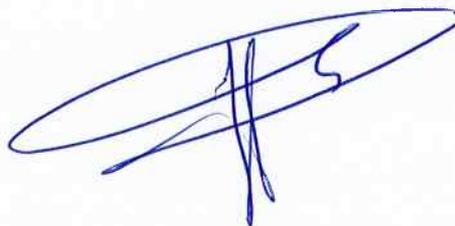
techniques ou politiques des territoires, des partenaires institutionnels, des acteurs locaux, etc. Un coordinateur issu d'une intercommunalité est identifié pour chaque thème traité dans l'année afin d'organiser les travaux du groupe.

La Métropole mobilise l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours afin d'animer la démarche et accompagner les co-contractants. Elle le fait dans le cadre de sa subvention au programme partenarial de l'Agence.

Article 5 : durée du contrat

La démarche partenariale engagée avec les contrats de réciprocité se veut pérenne. Les axes de travail et objectifs sont donc étudiés dans une perspective de long terme. Les actions identifiées présentent, quant à elles, des degrés de maturité différents. Certaines sont des interventions clairement définies et pouvant être lancées immédiatement. D'autres relèvent plutôt d'intentions de faire dont les contours demeurent à déterminer.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Des modifications dans sa forme ou son contenu peuvent être soumises au comité de pilotage réunit annuellement.



SYNERGIES

Communauté de communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - Tours Métropole Val de Loire

Ce volet du contrat présente, pour l'ensemble des axes de coopération thématiques, la stratégie adoptée collectivement et sa traduction opérationnelle, adaptée aux spécificités de chaque intercommunalité.

Les engagements réciproques portent à la fois sur des opérations à engager à court terme, sur des actions à étudier à moyen terme et sur des thèmes à investiguer. Tous les projets conçus dans le cadre de ce partenariat seront soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Au-delà des axes thématiques qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'ateliers collectifs, la Communauté de communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan désirerait travailler sur le domaine de la culture où une mutualisation d'achat de spectacles ou d'expositions pourrait permettre d'irriguer les territoires ainsi que sur le domaine du sport et notamment sur la façon dont l'utilisation des équipements métropolitains pourrait être élargie à d'autres habitants.

Projet alimentaire

Les intercommunalités d'Indre-et-Loire soulignent le travail entrepris par la Métropole dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Intéressées et d'ores et déjà impliquées sur ce sujet, la plupart d'entre elles sont engagées dans le soutien aux filières agricoles et dans une réflexion sur les circuits courts alimentaires, souvent dans le cadre de partenariats avec la Chambre d'Agriculture. Ces intercommunalités souhaitent pouvoir bénéficier du retour d'expérience de la Métropole et de son accompagnement afin d'amplifier et de mieux articuler leurs démarches.

En outre, les territoires participent au PAT de la Métropole en étudiant les circuits d'alimentation possibles, en fonction de leurs spécificités. L'ouverture du marché de consommation métropolitain passe notamment par l'implantation de magasins de producteurs. Le développement des nouvelles formes de vente (AMAP, grandes surfaces biologiques, distributeurs automatiques à casiers, etc.) constitue un autre moyen pour accroître la diffusion des produits locaux. En parallèle, soutenir les outils de transformation, les mettre aux normes et les mutualiser à l'échelle départementale est essentiel.

Ainsi, le premier objectif partagé par tous consiste à tendre vers un changement de modèle productif, en renforçant notamment l'offre de maraîchage ainsi qu'en facilitant le maintien et le développement de l'élevage. Pour ce faire, une maîtrise du foncier est indispensable. Elle permet de conserver la destination agricole des terres tout en aidant à l'implantation des exploitants. Des acquisitions pourraient être réalisées, par exemple dans le lit de la Loire. Par ailleurs, en lien avec le développement économique, une réflexion devrait être conduite en matière de réhabilitation des délaissés des zones

d'activités. La SAFER et le futur Établissement Public Foncier sont des partenaires incontournables de cette politique foncière. En parallèle, des dispositifs d'aide à la reprise d'exploitations pourraient utilement être mis en place.

Les intercommunalités d'Indre-et-Loire partagent également l'ambition d'accorder une plus grande place aux produits locaux et biologiques dans la restauration collective. Cela implique une adaptation de cette dernière. Une réflexion est notamment à mener afin de faciliter l'accès aux marchés publics pour les produits locaux (calibrage des appels d'offre, mutualisation entre producteurs, etc.). Cela créerait des débouchés importants pour les producteurs même si, en parallèle, il sera important d'imaginer des solutions permettant d'assurer un marché et donc une activité tout au long de l'année, y compris en dehors des périodes scolaires.

Bien sûr, la place de la viticulture, si elle ne s'inscrit pas directement dans le PAT, doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des intercommunalités, tout comme la pisciculture ou certains marchés de niche (trufficulture).

Le projet nécessite de structurer une organisation à grande échelle, au-delà des limites intercommunales voire au-delà des limites départementales (échange avec les départements voisins). Les contours de cette organisation et les modes de faire seront définis dans le cadre des travaux qui font l'objet de ce contrat.

La Communauté de communes Gâtine et Choisses - Pays de Racan s'inscrit dans les démarches de circuits courts et désire favoriser la consommation des produits locaux. Pour ce faire, il s'agit de travailler sur les débouchés en visant à la fois les particuliers et la restauration collective. Pour ce qui est des particuliers, l'installation d'un ou plusieurs magasins de producteurs sur le territoire de la Métropole semble opportune. Implantés en entrée de Métropole, ces commerces pourraient prendre place dans des locaux mis à disposition par la Métropole. Une stratégie vis-à-vis des restaurateurs tourangeaux est par ailleurs à conforter afin de développer leur approvisionnement en produits du terroir.

Développement économique

Les intercommunalités d'Indre-et-Loire partagent l'intérêt de construire et de porter une stratégie commune. Pour ce faire, elles souhaitent poursuivre les temps d'échanges, sous différentes formes. Il s'agit de mieux se connaître et d'être informées des atouts des unes et des autres, dans la perspective d'une recherche de complémentarité et de mutualisation.

À l'heure actuelle, les intercommunalités d'Indre-et-Loire ont ciblé leur action collective sur quatre sujets :

- L'élaboration d'une stratégie d'**attractivité** partagée, avec le lancement d'une première action de prospection auprès des acteurs économiques qui ont réalisé une étape de leur parcours professionnel en Touraine mais qui n'y sont plus implantés aujourd'hui.
- La constitution d'une gamme d'**offre immobilière et foncière**. La mise en commun s'effectue sur la base du volontariat. La sélection des sites répond à une nécessité de complémentarité dans la recherche d'un rayonnement amplifié. Le recours à la société d'économie mixte patrimoniale de la Métropole (SEMPAT Val de Loire) sera dans cette perspective facilité.
- La **structuration d'écosystèmes**, de filières, de chaînes de valeur, voire de clusters.

- L'**accompagnement des entreprises** qui cherchent à recruter, dont la première pierre est la création d'une plateforme commune pour la reprise d'activité.

La Communauté de communes Gâtine et Choisses - Pays de Racan dispose d'offres foncières et immobilières complémentaires de celles de la Métropole, disponibles à court et moyen termes : le parc d'activités du Vigneau à Saint-Paterne-Racan et surtout le parc d'activités Polaxis à Neuillé-Pont-Pierre. La Métropole pourrait accompagner la Communauté de communes dans la commercialisation de ce foncier important. De plus, la Métropole pourrait faire bénéficier la Communauté de communes d'un appui juridique et financier. Dans l'hypothèse d'une telle aide à l'implantation d'entreprises, une réflexion pourrait être engagée sur la répartition de la fiscalité.

Par ailleurs, les acteurs économiques font état d'un déficit de formation initiale des jeunes dans le même temps où le Nord du département ne dispose pas de centre de formation. Les métiers de la métallurgie, de la chaudronnerie, de la soudure et de la mécanique générale sont plus particulièrement visés. Une réflexion collective à l'échelle du département et en partenariat avec la Région Centre – Val de Loire devrait permettre de préciser le besoin et d'identifier les modalités de création d'un tel établissement. L'ancien site militaire de Marray pourrait potentiellement accueillir cet équipement.

Tourisme

Les intercommunalités d'Indre-et-Loire, conscientes des atouts qu'elles recèlent et des marges de progression possibles en matière touristique, souhaitent mener des actions communes autour de trois piliers :

- la **destination** qui renvoie au message émis (marketing territorial). Les actions portent sur l'image du territoire, la cohérence culturelle et la diversité des activités proposées.
- l'**offre** dont l'évolution suppose de disposer d'une ingénierie compétente et transversale. Il s'agit, à partir d'objets d'appel tels que les châteaux et la Loire de redistribuer davantage les flux touristiques afin qu'ils profitent au plus grand nombre. À partir de ces portes d'entrée identiques pour toutes les intercommunalités du département, des offres complémentaires sont à valoriser et à développer en fonction des atouts des territoires. D'une manière générale, un réseau d'hébergements spécialisés (cyclotourisme, tourisme fluvial, etc.) est à construire, de même qu'une offre ludique singulière. Ce renouvellement doit inviter le touriste à rester plus longtemps sur le territoire.
- la **circulation** qui repose sur la notion de relais. Il s'agit de développer le réseau autour des mobilités actives (marche à pied, cyclisme, équitation, batellerie, etc.) pour orienter l'offre vers un tourisme plus vert. Les vallées peuvent être le support de tels itinéraires. Des axes culturels sont également à clarifier. Ces actions permettent de compléter la palette d'offres et de proposer un combiné d'activités (exemple : château - randonnée - loisirs - restauration). Ce travail sur les circulations s'accompagne d'une réflexion sur les services et aménagements attractifs à proposer aux touristes itinérants.

Le travail engagé dans le cadre de ce contrat porte également sur la définition des modalités de gouvernance de la stratégie touristique. Le chef de file qui sera identifié devra s'assurer du respect des trois principes suivants :

- pas de limites administratives à l'action et à la réflexion ;
- une stratégie commune qui tient compte des spécificités de chacun ;
- une gouvernance partagée au service d'un meilleur maillage du territoire et de liens renforcés entre la stratégie et l'application locale (exemple : coordination des offices de tourisme).

Le territoire de Gâtine et Choisses - Pays de Racan se caractérise par la présence d'espaces naturels importants et de qualité, supports de ressourcement et de loisirs, d'activités culturelles, de patrimoine historique vernaculaire comme monumental, etc. Le partenariat avec la Métropole doit permettre de valoriser davantage cette destination auprès des habitants de la Métropole comme des touristes qui la fréquentent. Il pourrait également être l'occasion de développer de nouveaux produits, notamment des circuits de randonnée pédestre et équestre.

La collaboration établie ici nécessite de faire évoluer les pratiques de travail autour de la communication et de la promotion touristique. Elle suppose une plus grande transversalité entre les services de développement économique et touristique des deux intercommunalités. De même, une articulation plus forte avec l'office de tourisme de Tours doit permettre une meilleure visibilité du territoire de Gâtine et Choisses - Pays de Racan et de ses caractéristiques. Notamment, il s'agit de :

- promouvoir le Nord Touraine comme une destination de Tourisme Vert, aux portes de la Métropole, à destination d'un public familial pour du court séjour.
- mettre en avant la destination "Sous le Sceau du Secret".
- commercialiser les produits touristiques de Gâtine et Choisses - Pays de Racan (dîners / goûters du patrimoine, spectacles, etc.).
- proposer des "packs touristiques" de découverte du Nord Touraine (nature, richesses historiques, aventure et détente, saveurs locales et produits du terroir), à la journée et à la carte. En fonction de la saison, ils pourront inclure les grandes manifestations insolites du territoire : le son & lumière de la Scénoféerie de Semblançay, le Festival des Kampagn'Arts à Saint-Paterne-Racan, entre autres.
- intégrer une à deux pages dédiées à Gâtine et Choisses - Pays de Racan dans les guides touristiques ou autres parutions touristiques institutionnelles de la Métropole, et inversement.

Au-delà de la promotion du territoire, le partenariat entre Tours Métropole Val de Loire et la Communauté de communes pourrait porter sur des aménagements, à l'image :

- de la mise en place d'une liaison "train - vélo" performante le week-end afin de permettre aux habitants de la Métropole de rejoindre de manière facile et écologique le territoire de Gâtine et Choisses - Pays de Racan.
- du maillage du territoire en circuits de tourisme vert en forme de "toile d'araignée", l'ensemble de ces itinéraires convergeant vers la Métropole. À ce titre, la liaison entre la Loire à vélo et le Loir à vélo représente un axe de développement intéressant.

D'une manière générale, le renforcement de l'économie touristique nécessite un discours et une promotion collégiaux, qui supposent en préalable d'identifier les éléments sur lesquels s'appuyer pour valoriser le territoire. Aussi, il apparaît opportun de lancer une étude territoriale de la destination *Touraine* dans son ensemble, étude qui pourrait être pilotée par la Métropole et l'Agence Départementale du Tourisme. Il s'agirait d'identifier et de positionner identitairement l'ensemble des territoires qui composent cette destination. Un plan de marketing touristique global pourrait ensuite être établi.

Marketing territorial

La démarche de marketing territorial est au service de la stratégie d'attractivité, économique et touristique. Initiée en 2015, elle entre dans sa phase opérationnelle et doit répondre à quatre objectifs majeurs :

- dépolssiérer l'image traditionnelle de la Touraine ;
- faire du territoire privilégié qu'est la Touraine un puissant moteur plutôt qu'un frein ;
- placer l'innovation et la jeunesse au cœur du projet ;
- faire de la "taille humaine" du territoire une force.

La mise en œuvre de cette stratégie s'articule autour de la notion de l'art de l'accueil, des entrepreneurs, des talents, des étudiants, des touristes, etc. La première feuille de route se veut une vitrine de la nouvelle ambition que se donne le territoire. Elle s'attache notamment à :

- faire vivre la démarche, notamment au travers de l'**animation** du réseau des ambassadeurs ;
- **harmoniser** l'accueil, en se dotant d'un référentiel commun de l'excellence de l'accueil ;
- **professionnaliser** le réseau des développeurs économiques (formation, optimisation des outils existants tels que la plateforme extranet Dev'Up, etc.) ;
- **accueillir et connecter** les entreprises (mise en relation, offre de services, prospection, communication, etc.) ;
- capter et accompagner les **étudiants** (connaissance des besoins, offre de service, etc.) ;
- insuffler le goût d'innover (testeur d'innovation, financement participatif, showroom, etc.).

Tours Métropole Val de Loire assure le pilotage de la démarche. L'ensemble des intercommunalités d'Indre-et-Loire est représenté dans les instances techniques et politiques. Le comité technique comprend également des partenaires privilégiés (Université François Rabelais, Chambres consulaires, Conseil régional, acteurs économiques, etc.).

La démarche de marketing territorial doit être entendue à la fois vis-à-vis des personnes qui ne résident pas en Touraine et de la population locale. Pour les premières, il s'agit d'être visible et attractif. Pour la seconde, c'est la connaissance des territoires productifs, récréatifs, de proximité, etc, qui importe.

Ceci suppose que tous les acteurs, départementaux voire régionaux, communiquent autour d'une image unique, image qui pourrait être déclinée pour chacun des territoires de Touraine. Cela nécessite des temps de travail communs des élus et des techniciens, auxquels la Communauté de communes Gâtine et Choissilles - Pays de Racan s'engage à participer.

Mobilité

Les élus ont exprimé la volonté **de développer une approche plus départementale des mobilités**. Les objectifs déclinés vont ainsi dans ce sens, et montrent un intérêt à mieux articuler les offres de mobilité entre les Communautés de communes et la Métropole, mais aussi entre les intercommunalités elles-mêmes.

La possibilité de **mettre en place un syndicat des mobilités** sur un périmètre élargi à plusieurs intercommunalités a été évoqué comme une hypothèse intéressante dans la perspective de mieux organiser la coordination des offres de transport. Des échanges plus approfondis permettront d'identifier les parties prenantes, le périmètre d'intervention et les modalités de fonctionnement.

L'organisation **d'un système de lieux d'intermodalité**, notamment aux portes de la Métropole, devrait permettre d'asseoir la stratégie des mobilités à l'échelle du territoire. Cette proposition provient du souhait des élus d'identifier des lieux où les usagers pourront "laisser leur voiture et prendre un tramway". Ces lieux pourraient également servir aux échanges de voyageurs entre des lignes de cars interurbaines et le réseau urbain. Au-delà des portes de la Métropole, un chapelet de pôles d'échanges, de taille plus modestes, est à imaginer. Ces lieux auraient pour intérêt de connecter au plus près de chez eux, les habitants des intercommunalités aux transports en commun. Il resterait à hiérarchiser ces lieux.

Le **développement de l'aéroport, de son environnement et de son accessibilité** est clairement affiché par les élus, en raison de son utilité pour l'ensemble des habitants. La réduction progressive des activités militaires impliquant la libération de surfaces foncières importantes s'inscrit comme une opportunité unique pour le territoire. L'ordre de libération des terrains, la gestion du syndicat de l'aéroport et l'activité de contrôle aérien restent des sujets à préciser dans le cadre du développement de l'activité aéroportuaire.

Enfin, l'ensemble des élus admet une connaissance insuffisante des habitudes de déplacement sur le département. Or, ces informations aideraient à structurer la politique de mobilité à l'échelle départementale et permettraient notamment d'identifier les lieux d'intermodalité en vue d'anticiper les acquisitions foncières. Les élus expriment donc le souhait de **lancer une étude ou une enquête sur les mobilités sur l'ensemble du territoire**.

L'enjeu d'équilibre entre bien-être, environnement et équité entre les habitants que pose le sujet de la mobilité dans un territoire tel que Gâtine et Choisilles - Pays de Racan nécessite un travail commun aux intercommunalités sur la façon de mieux articuler leurs offres de mobilité aux différentes échelles et d'imaginer des possibilités de desserte des espaces périurbains.

Dans le cadre de son projet territorial de mobilité, la Communauté de communes a identifié différentes actions, pour lesquelles le concours de la Métropole et des autres intercommunalités du département serait une aide précieuse :

- Mettre en place une politique intermodale et multimodale efficace avec une coordination des autorités organisatrices de transport. Exemples : création de parkings relais, d'aires de covoiturage (y compris solidaires), etc.
- Rendre accessible les titres de transport à tous les publics, y compris les plus défavorisés.
- Imaginer une billettique unique (bus, train, tramway).
- Faciliter les transports collectifs directs vers les gares et l'aéroport.
- Étudier le potentiel d'utilisation des véhicules électriques (automobiles et vélos, éventuellement mis à disposition), voire de la voiture autonome.
- Aménager les voies de circulation afin de développer l'usage des moyens de transport alternatifs à l'automobile : piste cyclable, voirie partagée, etc.

Énergie et déchets

Des équipements structurants sont programmés. Ils ont vocation à bénéficier à l'ensemble des intercommunalités et s'inscrivent dans une volonté résolue d'optimiser et de mutualiser les services urbains dans une perspective de haute qualité environnementale.

ÉNERGIE

Filière bois

Tours Métropole Val de Loire poursuit le déploiement d'un réseau de chauffage urbain basé sur les énergies renouvelables. Avec la prochaine ouverture de la chaufferie dite de Tours Ouest, il y a lieu de structurer la filière bois à l'échelle du département afin de garantir les approvisionnements de proximité. Il s'agira de sécuriser les prix d'achat avec les exploitants des chaufferies afin que les multiples propriétaires forestiers s'engagent dans des plans de gestion coordonnés par les collectivités et ainsi de mobiliser le potentiel de 300.000 tonnes par an en gestion raisonnée.

Combustibles solides de récupération

L'Unité de Valorisation des Déchets en Énergie portée par la Métropole produira environ 12.000 tonnes de combustibles solides de récupération par an, représentant un pouvoir énergétique comparable au bois. Il y a lieu de constituer une filière pour assurer des débouchés à ces combustibles.

DÉCHETS

Unité de valorisation des déchets en énergie

Portée par la Métropole et confiée à un délégataire, l'équipement en question est un projet structurant pour une gestion plus durable des déchets. Presque toutes les Communautés de communes ont fait part de leur intérêt et s'engageront par voie contractuelle une fois les coûts connus. Il y a également lieu de prévoir un volet pédagogique coordonné pour sensibiliser les ménages à la réduction des déchets. Par ailleurs, il est nécessaire d'engager une réflexion commune sur la reconversion des sites de stockage anciens qui présentent un potentiel énergétique certain.

Centre de tri interdépartemental

La participation des Communautés de communes passera par l'adhésion à la société publique locale. Le foncier est porté par Tours Métropole Val de Loire et les coûts d'acheminement mutualisés. En outre, une réflexion commune sera engagée sur la reconversion des centres de tri appelés à fermer en un réseau de ressourceries (enjeu de préservation de l'emploi).

Gouvernance

Il y a lieu de convertir des ambitions partagées depuis plusieurs années telles que la mutualisation des déchetteries et la constitution d'un syndicat départemental unique.

La Communauté de communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan s'inscrit dans les projets de centre de tri et d'unité de valorisation des déchets ménagers. Elle souhaite aussi poursuivre le partenariat préexistant en termes de marchés publics de collecte. La mutualisation d'équipements participe également de la collaboration entre les intercommunalités d'Indre-et-Loire. Elle pourrait notamment porter sur les déchetteries et les recycleries.

Fait à TOURS, le 18 janvier 2019

Le Président de Tours Métropole Val de Loire



Philippe BRIAND

Le Président de la Communauté de communes
Gâtine et Choisilles – Pays de Racan



Antoine TRYSTRAM



En présence de la Préfète
d'Indre-et-Loire

Corinne ORZECOWSKI